|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| The International Teleocmmunication Union - Connecting the World. | **Union internationale des télécommunications****Bureau de la Normalisation des Télécommunications** |  |
|  |  | Genève, le 22 juillet 2019 |
| **Réf.:** | **Circulaire TSB 188**COM 15/HO | - Aux administrations des États Membres de l'Union |
| **Tél.:** | +41 22 730 6356 |
| **Télécopie:** | +41 22 730 5853 |
| **Courriel:** | tsbsg15@itu.int | **Copie**:- Aux Membres du Secteur UIT-T;- Aux Associés participant aux travaux de la Commission d'études 15 de l'UIT-T;- Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT;- Aux Président et Vice-Présidents de la Commission d'études 15 de l'UIT-T;- À la Directrice du Bureau de développement des télécommunications;- Au Directeur du Bureau des radiocommunications |
| **Objet:** | **Consultation des États Membres au sujet du texte déterminé du projet de nouvelle Recommandation UIT-T G.9710 et du projet d'Amendement 3 à la Recommandation UIT-T G.9964 (2011), qu'il est proposé d'approuver à la réunion de la Commission d'études 15 de l'UIT-T (Genève, 27 janvier – 7 février 2020)** |

Madame, Monsieur,

1 La Commission d'études 15 de l'UIT-T (*Réseaux, technologies et infrastructures destinés au transport, à l'accès et aux installations domestiques*) a l'intention d'appliquer la procédure d'approbation traditionnelle énoncée à la section 9 de la Résolution 1 (Rév. Hammamet, 2016) de l'AMNT pour l'approbation des projets de Recommandations mentionnés ci-dessus à sa prochaine réunion, qui se tiendra à Genève du 27 janvier au 7 février 2020. L'ordre du jour ainsi que tous les renseignements pertinents concernant la réunion de la Commission d'études 15 de l'UIT-T seront disponibles dans la Lettre collective 5/15.

2 Vous trouverez dans l'**Annexe 1** le titre, le résumé et la localisation des projets de Recommandations UIT-T qu'il est proposé d'approuver.

3 La présente Circulaire a pour objet d'engager le processus de consultation formelle des États Membres de l'UIT, qui devront indiquer si ce texte peut être examiné en vue de son approbation à la prochaine réunion, conformément au paragraphe 9.4 de la Résolution 1. Les États Membres sont priés de remplir le formulaire de l'**Annexe 2** et de le renvoyer d'ici au 15 janvier 2020 à 23 h 59 (UTC).

4 Si au moins 70% des réponses des États Membres sont en faveur de l'examen, aux fins d'approbation, de ce texte, une séance plénière sera consacrée à l'application de la procédure d'approbation. Les États Membres qui n'autorisent pas la commission d'études à procéder ainsi doivent informer le Directeur du TSB des motifs de cette décision et lui faire part des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

*(signé)*

Chaesub Lee
Directeur du Bureau de la normalisation
des télécommunications

**Annexes**: 2

ANNEXE 1

Résumé et localisation des projets de documents déterminés

# 1 Projet de nouvelle Recommandation UIT-T G.9710 (ex. G.mgfast-PSD) [[SG15‑R18](https://www.itu.int/md/T17-SG15-R-0018)]

Accès rapide d'une capacité de plusieurs gigabits aux terminaux d'abonné (MGfast) – Spécification de la densité spectrale de puissance

Résumé

La Recommandation UIT-T G.9710 indique les exigences relatives au gabarit de densité spectrale de puissance pour l'accès rapide d'une capacité de plusieurs gigabits aux terminaux d'abonné (MGfast), qui constituent un ensemble d'outils destinés à réduire le gabarit de densité spectrale de puissance à l'émission et une méthode permettant de vérifier la densité spectrale de puissance à l'émission. Cette Recommandation permet le fonctionnement sur différents supports, à savoir les câbles à paires torsadées et les câbles coaxiaux.

# 2 Projet d'Amendement 3 à la Recommandation UIT-T G.9964 (2011) [[SG15‑R19](https://www.itu.int/md/T17-SG15-R-0019)]

Émetteurs-récepteurs de réseau domestique filaires unifiés à haut débit – Spécification de la densité spectrale de puissance – Amendement 3

Résumé

La Recommandation UIT-T G.9964 indique les paramètres de commande permettant de déterminer le contenu spectral et les spécifications du gabarit de densité spectrale de puissance, qui constituent un ensemble d'outils destinés à réduire le niveau de densité spectrale de puissance à l'émission pour mesurer cette densité dans le cas d'une transmission par câble téléphonique, par ligne électrique ou par câble coaxial, ainsi que la puissance totale d'émission admissible dans une impédance de terminaison donnée. Elle vient compléter les spécifications de l'architecture du système et de la couche physique (PHY) figurant dans la Recommandation UIT‑T G.9960, les spécifications de la couche de liaison de données (DLL, *data link layer*) figurant dans la Recommandation UIT-T G.9961 ainsi que les modifications et adjonctions auxdites Recommandations spécifiant l'émetteur-récepteur de réseau domestique à entrées multiples/sorties multiples (MIMO) et figurant dans la Recommandation UIT-T G.9963.

L'Amendement 1 a pour objet de prendre en charge un nouveau profil pour les câbles coaxiaux dans une bande de base de 200 MHz.

L'Amendement 2 spécifie le contenu spectral pour un plan de bande à 200 MHz pour les lignes téléphoniques.

L'Amendement 3 étend la portée de la Recommandation pour permettre le fonctionnement dans une largeur de bande étendue sur des supports de type câbles coaxiaux et lignes téléphoniques.

**NOTE DU TSB** – A la date de la présente Circulaire, le TSB a reçu une ou plusieurs déclarations concernant les droits de propriété intellectuelle relative à ce projet de document. Pour obtenir des renseignements actualisés, les membres sont invités à consulter la base de données relative aux droits de propriété intellectuelle à l'adresse [www.itu.int/ipr/](http://www.itu.int/ipr/).

ANNEXE 2

Objet: Réponse des États Membres à la Circulaire TSB 188: Consultation au sujet du texte déterminé du projet de Recommandation UIT-T G.9710 et du Projet d'Amendement 3 à la Recommandation UIT-T G.9964

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **À**: | Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunicationsUnion internationale des télécommunicationsPlace des NationsCH-1211 Genève 20, Suisse | **De**: | [Nom][Rôle/titre officiel][Adresse] |
| **Télécopie**:**Courriel**: | +41 22 730 5853tsbdir@itu.int  | **Télécopie**:**Courriel**: |  |
|  |  | **Date**: | [Lieu,] [Date] |

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la consultation des États Membres au sujet du projet de document déterminé dont il est question dans la Circulaire TSB 188, je vous indique par la présente l'opinion de mon Administration, qui figure dans le tableau ci-après.

|  | Cochez l'une des deux cases pour chaque texte |
| --- | --- |
| Projet de nouvelle Recommandation UIT-T G.9710 (ex. G.mgfast-PSD) | [ ]  **autorise** la Commission d'études 15 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝): ⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification ⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente |
| [ ]  **n'autorise pas** la Commission d'études 15 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente) |
| Projet d'Amendement 3 à la Recommandation UIT-T G.9964  | [ ]  **autorise** la Commission d'études 15 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝): ⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification ⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente |
| [ ]  **n'autorise pas** la Commission d'études 15 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente) |

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

[Nom]
[Rôle/titre officiel]
Administration de [État Membre]

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_